

COMPTE-RENDU DU CHSCT Ministériel Du 19 février 2013

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- Etat des lieux des RPS dans les services
- PAPRI Pact ministériel pour 2013.
- Protection fonctionnelle
- DUER : démarche nationale (point demandé par le SYNTEF Cfdt).
- Point sur l'expertise sur l'observatoire du renseignement
- Point d'information sur la situation en Vendée et en Picardie.

Au préalable de l'ouverture de l'ordre du jour par le DAGEMO, le SYNTEF Cfdt a tenu à rappeler certains principes.

Dans la suite de notre déclaration préalable de la réunion du CHSTM du 11 décembre 2012, le SYNTEF Cfdt rappelle les prérogatives du CHSCT M pour connaître de toute question relevant des conditions de travail des agents du ministère. A ce titre les réformes qui découleront du PTE vont entraîner inévitablement des modifications de l'organisation des services et par conséquent des conditions de travail. A ce titre le CHSTM devra être consulté au préalable de la mise en œuvre des réformes à venir.

Le SYNTEF Cfdt s'est exprimé favorablement au PTE, mais ce plan soulève de nombreuses interrogations et soulève des inquiétudes, légitimes, des agents. Aussi nous interpellons l'administration sur le fait que nous serons vigilants sur les conditions de mise en œuvre de la réforme de l'IT. Elle doit préserver les agents et au mieux avoir aussi pour objectif une amélioration des conditions de travail. Les réorganisations prévisibles doivent aussi permettre de rendre notre organisation du travail meilleure. Il est nécessaire de corriger les défaillances qui ont conduit à des situations de mal-être voire de souffrance au travail. Le ministre a pour ambition, un ministère du travail fort. Cela passe par un renforcement de la politique de prévention des risques et de protection de la santé de ses agents. Nous intervenons également sur le document unique d'évaluation des risques que le ministère est actuellement en train d'élaborer. Ce travail nous apparaît indispensable. Il doit pleinement impliquer l'ensemble des acteurs de la prévention au ministère. Le SYNTEF Cfdt s'était engagé à participer au groupe de travail qui doit contribuer à l'élaboration de ce document. Mais, des problèmes de communication au sein du CHSCT M ont conduit le SYNTEF Cfdt à ne pas avoir pu assister à la dernière réunion du groupe. Nous protestons formellement auprès du président du CHSCT M et lui demandons de veiller à ce que l'information au sein de cette institution soit équitablement communiquée.

1- RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

La CFDT soutient que la prévention de ce risque doit enfin faire l'objet d'un plan d'action ministériel et que la DAGEMO ne doit plus se contenter de financer les initiatives locales mais structurer une action globale autour de la prévention de ce risque.

Le DAGEMO nous répond que suite au PTE il y aura nécessairement des réorganisations dans les services. Le ministre l'a déjà annoncé, l'inspection du travail est appelée à évoluer pour s'adapter au monde des entreprises tel qu'il est aujourd'hui. Mais il n'existe à ce jour aucun plan « secret » que le ministre ou la DGT aurait dans ses tiroirs. Le ministre a souhaité une vaste concertation, la plus large possible, avec les agents et les organisations syndicales ; c'est ce qui est en cours. Dès lors que cette concertation aura eu lieu et que les axes auront été dégagés, le ministre décidera. Les instances représentatives ont tout leur rôle à jouer dans ce processus et le CHSCTM y aura sa part

La question est de savoir : à quel moment ?

Nous insistons sur le fait que dès lors que des organisations vont être modifiées le CHSCT M doit être consulté au préalable. Nous estimons qu'avant la mise en œuvre des décisions, le comité devra être informé et consulté. Il est envisageable à notre sens de consulter l'instance sur les axes dégagés suite à la période de concertation et aux séminaires.

Le DAGEMO souscrit à cette proposition. Il réaffirme sa volonté de s'inscrire dans une démarche constructive. Il pourrait même être envisagé de réunir CTM et CHSCT M, pour information. Il insiste sur le fait qu'aucune décision n'est prise sur les réorganisations.

Etat des lieux des RPS dans les services du ministère.

La DAGEMO fait un état des lieux des RPS dans les services.

Il existe selon elle 4 sources facteurs de risques principaux, générateurs de RPS :

- Le manque d'anticipation des effets du changement,
- l'insuffisance d'encadrement,
- des conditions individuelles et collectives de travail dégradées,
- un déficit de communication au sein de nos structures.

Il s'en suit une perte de sens liée à la mise en œuvre des réformes successives, au défaut de pilotage et de vision stratégique. Cela se conjugue à un environnement de travail complexifié, un malaise de l'encadrement, une perte d'autonomie dans le travail.

Selon la DAGEMO, la dégradation des conditions de travail est liée à une tension entre les missions et les moyens à disposition pour les remplir. Une surcharge de travail.

Il estime que le défaut de communication collective sur l'organisation des services entre l'administration centrale et les services déconcentrés, des tensions

interpersonnelles fortes ainsi qu'un dialogue social très dégradé contribuent également à l'augmentation du stress et de la souffrance morale au travail.

La DAGEMO fait le bilan des actions engagées entre 2010 et 2011. Un diagnostic ministériel a été établi, la DAGEMO a soutenu des initiatives locales Elle indique avoir engagé de nombreuses formations de sensibilisation au RPS, 500 agents ont été formés et lancé des expérimentations.

Le bilan de ces actions permet de tirer des enseignements : la politique de prévention doit être portée au plus haut niveau une démarche partenariale est nécessaire, et le dialogue social doit être rétabli.

Les axes de préventions : professionnaliser les acteurs de la prévention, impulser des synergies collectives favoriser la pluridisciplinarité, mettre en place une véritable médecine de prévention, développer l'évaluation des risques, l'expertise en matière d'organisation du travail, et d'analyse des situations de travail.

Le SYNTEF CFDT indique à la DAGEMO que concernant les RPS il existe déjà de nombreux diagnostics qui ont été établis sur la situation de nos services. Rapport CAPITAL SANTE, DANIELOU, etc. etc.

Il serait grand temps d'engager un plan de lutte national, un cadre impératif dans lequel les DIRECCTE doivent s'inscrire. Ce qui compte avant toute chose c'est selon nous, le travail réel. L'analyse des facteurs de risque doit reposer sur ce simple principe et les mesures de prévention doivent en découler.

Le DAGEMO nous répond, que le diagnostic ne pose en lui-même pas de problème. Il existe de nombreux éléments. Ce qui pose problème c'est le plan d'action, car cela suppose aussi de s'inscrire dans un dialogue social rétabli.

Il souligne le fait que le processus qui est actuellement engagé autour du dialogue avec les agents et les OS, doit permettre justement de créer un cadre de discussion favorable autour de ces questions. Il souscrit à l'idée de mettre en place un plan cadre dans lequel les DIRECCTE devront s'inscrire.

2- PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION DES RISQUES ET D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTÉRIEL.

Le programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail proposé par le DAGEMO s'articule principalement autour de six axes suivants :

- prévention des RPS,
- protection des agents contre les risques d'exposition à l'amiante,
- développement de la médecine de prévention
- professionnalisation des acteurs de la prévention,
- harmonisation des documents uniques d'évaluation des risques.

Le SYNTEF CFDT formule les observations suivantes :

- **Sur la forme**, nous demandons à ce que le PAPRI Pact:
 - o soit présenté sous la forme de tableau afin d'améliorer sa lisibilité.
 - o mentionne les montants engagés de chaque action de prévention.
 - o un calendrier de réalisation.
 - o L'indication des priorités d'action.

- Sur le fond, la CFDT :
 - o affirme la nécessité de mettre en place une véritable médecine de prévention au ministère du travail et d'un médecin coordinateur qui siègerait au CHSCT M ;
 - o **La programmation des actions de prévention sur l'ensemble des risques auxquels sont exposés les agents.**
 - o **demande la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention intégrée : la prévention doit être prévue dans toutes les initiatives d'actions envisagées par le ministère en termes de réorganisation de services, de modification des conditions de travail ou d'actions des services. La CFDT est favorable à une animation en réseau de la prévention.**

Le DAGEMO nous répond qu'il va intégrer les éléments entendus et va s'efforcer de fixer des priorités d'actions. Un nouveau document intégrant nos remarques sera proposé à la prochaine réunion. Sur le RPS, le DAGEMO affirme qu'il faut être ambitieux, mais que tout ne peut pas être fait d'un coup. L'idée de s'attacher au travail réel est intéressante mais la question est de savoir selon quelle méthode ? Mais le DAGEMO affirme que les moyens seront concentrés sur le sujet, s'il le faut. Les conseillers en prévention pourront être sollicités,

Nous suggérons la possibilité de mettre en place une instance nationale de coordination sur les RPS, qui permettrait de mener une veille sur les actions de prévention dans le cadre d'un plan de lutte national.

Le DAGEMO s'engage à y réfléchir.

Sur l'amiante, le DAGEMO déclare qu'il faut une approche globale de la prévention du risque d'exposition des agents cela passe par la formation, les questions d'organisation mais aussi le geste professionnel. Cette question doit mûrir dans les DIRECCTE. Une note doit prochainement être diffusée.

Sur la médecine de prévention le DAGEMO indique qu'il existe de véritables disparités dans les pratiques parfois éloignées des attentes. Il est indispensable de disposer d'une médecine de prévention nationale.

Le DAGEMO s'engage à faire une proposition écrite sur la PAPRI Pact et recueillir nos observations.

3- LA PROTECTION FONCTIONNELLE.

Le bilan laisse apparaître une augmentation significative des situations dans lesquelles où la protection fonctionnelle est accordée (liée aux incidents de contrôle qui représentent la grande majorité des cas).

Nous demandons (à nouveau !) au DAGEMO d'en tirer toutes les conséquences en termes de prévention des risques. L'implication de notre ministère au plus haut niveau est essentielle afin de soutenir nos services et valoriser leurs actions ! Un véritable travail d'information doit être entrepris auprès des employeurs afin de les sensibiliser à notre action mais également à les prévenir de nos prérogatives et des sanctions encourues en cas d'incidents.

4 – DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES.

La DAGEMO fait le constat d'une disparité entre les différents DUER dans les régions. Elle a initié un travail qui doit aboutir à la mise en place d'un cadre prescrit. Un référentiel des risques propres au ministère va être établi. Un groupe de travail est chargé de cette mission.

5- EXPERTISE DE L'OBSERVATOIRE DES RENSEIGNEMENTS.

Le DAGEMO nous informe du marché public lancé pour cette expertise. Il nous interroge sur la suite et en particulier sur l'enquête qui doit être menée par la CHSCTM en Limousin.

Nous insistons sur le fait que cette enquête avait été décidée et doit être menée à son terme. Nous interrogeons le DAGEMO sur la possibilité de pouvoir lancer un nouveau marché public sous une autre forme pour ce qui est de l'expertise.

Le DAGEMO s'engage à revoir le marché public, sans doute sur une procédure allégée.

Compte tenu de l'heure, la réunion est ajournée. Les points restants à l'ordre du jour feront l'objet d'une communication aux OS par mail.